Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 027-200077329-20261009-DEC_0397_2026-AU

DEC_0397_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

APPLICATION DE NOUVEAUX TARIFS - LOCATION DE SALLE POUR LES ASSOCIATIONS BRIDGE CLUB, SCRABBLE ET HORANGI KWAN À COMPTER DU 08 OCTOBRE 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les tarifs de location de salle pour les associations Bridge Club, Scrabble et Horangi Kwan

Le Maire décide d'appliquer les tarifs forfaitaires annuels comme suit à compter du 08 octobre 2026

Forfait annuel pour les associations suivantes	
Bridge Club	1027 €
Scrabble	727€
Horangi Kwan	177€

Fait à Pont-Audemer, le 9 octobre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse,des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP

MAIRIE DE PONT-AUDEMER (EURE)